

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 DECEMBRE 2014**

*L'an deux mille quatorze et le dix huit décembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Yamina KHELID.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Aucun.

Monsieur le Maire remercie les élus présents au repas des aînés pour leur participation à ce moment convivial apprécié de tous.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014**

Le procès-verbal de séance du 17 novembre 2014 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Le procès-verbal de séance du 17 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : intervention extincteurs, formation certiphyto, maintenance copieurs 4<sup>e</sup> trimestre, fioul chauffage, jouets garderie, redevance parcelle Réseau Ferré de France, repas aînés, écharpes CMJ, pneus neige véhicule technique.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne.  
Décision tarifs assainissement suite à l'avis du conseil municipal lors de séance précédente  
Arrêtés concernant la circulation des poids lourds (montée de la gendarmerie)

### **3. Demande de subvention pour une sortie scolaire**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le projet n'étant plus d'actualité.

### **4. Transfert de certificats d'économies d'énergie à Energie SDED**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition d'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- former une personne pour conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le seuil minimum des dépôts de certificats est fixé à 20 millions de kWh cumac, et sera relevé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 100 millions de kWh cumac (kilowattheures d'énergie économisés, cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement). Ces seuils ne peuvent être atteints que par un cumul de travaux que seules des collectivités de taille importante peuvent réaliser.

Toutefois, il est possible de constituer un groupement, en confiant à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités. En tant que collectivité représentante, Energie SDED propose une telle mutualisation.

Pour précision, le dépôt effectif des certificats doit être effectué au plus tard un an après l'achèvement des travaux.

Par délibération du 23 mars 2012, le Comité syndical d'Energie SDED a adopté un règlement consistant à rétrocéder, à chaque commune participante, 90 % de la recette financière issue de la vente des certificats qu'elle lui avait transmis.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de transférer ses droits à CEE à Energie SDED. Lorsque ce choix est réalisé, le transfert est exclusif, et ne peut être revendiqué par une autre collectivité ou un autre organisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5. Maintenance de l'éclairage public en 2015 et proposition d'économies d'énergie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la communauté de communes ne gèrera plus l'éclairage public (maintenance et consommations). Les communes se chargeront donc de nouveau de régler les consommations, la communauté de communes reversant le coût de l'exercice de la compétence sur l'attribution de compensation.

Une proposition de convention pour le dépannage, l'entretien et la gestion de l'éclairage public a été adressée à la commune par la société Mabboux, ainsi que par Energie SDED.

Après comparaison, le Conseil Municipal souhaite retenir l'offre de l'entreprise Mabboux, qui a une bonne connaissance du réseau, avec un contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction par trois périodes d'un an et avec des tarifs identiques à 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

L'entreprise Mabboux a également proposé un devis pour le remplacement des cellules des points lumineux par des horloges astronomiques. Cette alternative offre la possibilité d'une coupure des points lumineux quelques heures durant la nuit, par exemple entre minuit et cinq heures du matin. Cet investissement permettrait environ 40 % d'économie d'énergie par an et serait amorti dès la première année. De nombreuses communes alentours ont déjà mis en œuvre ce système ou sont sur le point de la faire.

Après avoir évoqué les différentes questions liées à ce sujet (sécurité, vitesse des véhicules...), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'une position de principe pour faire l'essai en 2015 et inscrire cet investissement au budget primitif.

En cas de résultat non probant, le retour à la situation antérieure sera toujours possible.

## **6. Cimetière communal : proposition d'aménagement de caveaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les démarches en cours pour reprendre progressivement les concessions en situation d'abandon (perpétuelles et trentenaires).

Il rappelle que les concessions trentenaires non renouvelées sont régulièrement reprises par la commune. Quant aux concessions perpétuelles, il apparaît qu'une dizaine d'emplacements pourraient être repris par la commune pour cause d'abandon, mais au terme d'une procédure administrative de trois années.

La commune a aussi sollicité une entreprise de pompes funèbres pour aménager de nouveaux caveaux sur des emplacements disponibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'une position de principe pour adopter cet investissement au budget primitif 2015.

## **7. Election du Conseil Municipal Junior**

Monsieur le Maire rend compte de la mise en place du nouveau « Conseil Municipal Junior » et félicite les jeunes élus : Camille ACHARD, Imanol AUDRIEU, Olga CAPPONE, Rémi CONJARD, Lorenzo DORNEL, Elsa FAIRFORT-ROCHE, Julien FERLAY, Louane KLOUA-JOURDAN, Alex LENGLET et Pierre WARIN.

L'élection a eu lieu le samedi 13 décembre 2014. Le CMJ est composé de 6 garçons et 4 filles. Les enfants seront présentés à la population lors de la cérémonie des vœux le 4 janvier 2015. La première réunion du conseil municipal junior aura lieu en mairie samedi 24 janvier 2015 de 10h à 11h30.

## **8. Rendu compte des commissions communales et questions diverses**

- Déploiement wifi Cigale : proposition d'implantation d'un hotspot wifi Cigale pour chaque commune par la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
- Problème de stationnement dans le village : des « avertissements avant contravention » seront remis sur les véhicules en stationnement gênant.
- Commission travaux et voirie : trous bouchés sur la voirie, plantations prévues sur le talus rue des Terreaux, travaux toiture de l'église en cours, demande en cours pour le curage du Buissonnet, accord de la communauté de communes pour un curage au pont de la Vauvrière, sollicitation du Conseil général pour la taille des platanes en direction de Lens-Lestang, problème de remontée d'eau dans le local du comité des fêtes.
- Commission scolaire : un point est fait sur les sujets scolaires. Nouvelles activités périscolaires proposées en janvier : poterie et activités manuelles avec Valloire Loisirs. L'atelier Arts Martiaux a été très apprécié des enfants.
- Valloire Loisirs : convention vie sociale avec la CAF en cours d'élaboration.
- Festival « L'Art et Matière » : nouvelle édition du 30 mai au 14 juin avec un concert. L'artiste Eva Ducret investira l'escalier de la Maison Quarrée pour sa création.
- Assainissement non collectif : prise de la compétence par la communauté de communes Porte de DrômArdèche en 2015 (en remplacement du SIAPA)

Quelques dates :

- Spectacle de fin d'année de l'école vendredi 19 décembre.
- Distribution des colis aux aînés n'ayant pu participer au repas pour raison de santé mardi 23 décembre.
- Bureau municipal mardi 23 décembre.
- Permanence des élus en mairie samedi 27 décembre.
- Permanence pour inscriptions listes électorales mercredi 31 décembre.

- Cérémonie des vœux à la population dimanche 4 janvier à 11 heures.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 26 Janvier 2015 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.